



PLAN LOCAL D'URBANISME

5a LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Plan Local d'Urbanisme :

Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 9 Mars 2009

Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 5 Janvier 2017

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme en date du 11 Juillet 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Juillet 2019

Révisions et modifications :

-
-

Référence : 44045

Fichier : \\192.168.5.4\Documents\DOSSIERS\44045-ARRET\PLANS\44045-PDG-ARRET.dwg

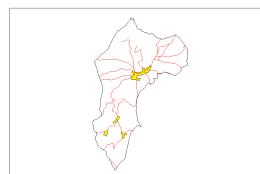


Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
DUERNE

N° INSEE
69078



DDT 69 **Service Planification Aménagement Risques**
Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)
 ☎ 04.78.62.50.50 **165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Etablissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Etablissement des ouvrages de transport d'électricité
E					I5	Etablissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits Périmètre des abords		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
G		AC3	Réserves naturelles régionales		PM1	Risques naturels (enveloppe globale)
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM2	Installations classées (enveloppe globale)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM3	Risques technologiques (enveloppe globale)
					PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
E		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
					PT2	Transmissions radioélectriques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires			protection contre les obstacles
					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
N		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques			
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Parcs nationaux		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			
D						
E						

Etabli : JUIN 2019

Modifié :

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : **DUERNE**

Saisie le : 22/05/2012

Servitude : **PM1**

Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.

Référence(s) :

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'Environnement : articles L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12.
Plan de prévention des risques miniers établi en application du nouveau code minier Art L174-5.

Service(s) responsable(s) :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE
Service Planification Aménagement Risques
Unité Prévention des Risques
165 Rue Garibaldi
CS 33862
69401 LYON CEDEX 03
Tél : 04.78.62.50.50

Acte(s) institutif(s) :

AP n°2012143-0003 du 22/05/2012 - RAA Juin 2012 (n°36).
AP n°2014010-0001 du 15/01/2014 - RAA 17/01/14 (spéc.n°7)

Caractéristique(s) :

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRNI) de la BREVENNE et de la TURDINE.
Ce plan de prévention des risques comprend les éléments suivants :
- Arrêté préfectoral et AP rectificatif (erreur matérielle)
- Note de présentation - Règlement
- Cartes des enjeux : planches au 10 000e (B1 à B11 et T1 à T9)
- Cartes des aléas : planches au 10 000e et au 5 000e
- Cartes de zonages : plans au 5 000e : 26 cartes pour 31 communes et une carte au 40 000e des limites du bassin versant avec 16 communes concernées uniquement par la zone blanche (Cf liste correspondante)
- Annexes pour information : bilan concertation et bilan final.
Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.
Cf réédition corrigée du plan de zonage sur les communes de Ste Foy l'Argentière, l'Arbresle, Joux, St Romain de Popey et Bully, ainsi que les communes voisines de Souzy, St Genis l'Argentière, Savigny, St Germain-Nuelles (ex Nuelles), Châtillon, Fleurieux sur l'Arbresle et Eveux pour rectification d'une erreur matérielle.